

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 novembre 1996

LA COALITION APPUIE LE PROJET DE LOI FÉDÉRAL SUR LE TABAC

Montréal – La *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* appuie les mesures antitabagiques dévoilées aujourd'hui par le ministre fédéral de la santé, l'Honorable David Dingwall, lors d'une conférence de presse à Ottawa.

Louis Gauvin, Coordonnateur de la Coalition, dit: « Les mesures annoncées par le ministre répondent à plusieurs de nos attentes à l'égard du gouvernement fédéral. Nous applaudissons le ministre d'avoir tenté de favoriser la santé des citoyens.

« Il est évident qu'il a dû se battre vigoureusement contre le puissant lobby du tabac pour en arriver à ces mesures. Bien que certaines questions demeurent, l'adoption de ces mesures représentera un pas significatif dans la bonne direction dans le cadre de la lutte au tabagisme. »

La Coalition, qui représente plus de 285 organismes québécois, réclame, entre autres, l'interdiction de toute forme de publicité, y compris la commandite, de même qu'un cadre législatif qui reconnaît la létalité des produits du tabac.

Gauvin ajoute: « Nous appuyons les restrictions concernant la publicité et considérons positives les mesures restreignant la commandite. Nous allons, bien sûr, réclamer des renforcements de ces dernières.

« Personne ne prétend que la commandite incite directement les gens à fumer, mais la commandite contribue à créer un climat favorable à la décision de fumer.

« Le danger lié à toute forme de promotion du tabac touche les gens qui sont susceptibles de commencer à fumer, surtout les jeunes.

« Enfin, le gouvernement se donne le pouvoir de réglementer la fabrication des produits de tabac. Ceci permettra au gouvernement de réglementer le niveau de nicotine dans les cigarettes.

« Ce nouveau cadre législatif permettra de traiter le tabac conformément à ce qui s'applique actuellement à tous les autres produits de consommation qui représentent un risque pour la population.

« Le tabac est présentement le seul produit qui échappe à toute réglementation, bien qu'il cause la mort de la plupart des décès prématurés au pays. »

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac est un regroupement sans but lucratif qui représente plus de 285 organismes médicaux, éducatifs, municipaux, sportifs et communautaires au Québec, et qui réclame une série de mesures anti-tabac incluant :

- *des espaces publics sans fumée,*
- *de meilleurs contrôles sur la production, la vente et la mise en marché du tabac,*
- *l'interdiction des ventes de tabac aux mineurs, appuyée par un système de permis, d'inspections et de sanctions,*
- *l'interdiction de toutes les formes de promotion du tabac, y compris la commandite, et*
- *un soutien financier pour les personnes qui désirent cesser de fumer.*

Pour plus de renseignements : (514) 598-5533

